

**ARRETE MUNICIPAL**  
**A/10/63**  
**RELATIF A L'INSTAURATION D'UNE VOIE EN SENS UNIQUE**

**Le Maire de SERRES-CASTET,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

**VU** le Code Général de la Route et notamment les articles R412-26 et R412-28,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

**VU** la demande présentée le 14 juin 2010 par M. le Maire de Sauvagnon,

**CONSIDERANT** qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

**CONSIDERANT** l'étroitesse du chemin du Gées (voie reliant le stade de Sauvagnon à la RD 834), pour sa section passant sur le territoire de la Commune de Serres-Castet, entre le pont du Gées et la RD 834,

**A R R E T E**

**Article 1er** - La circulation des véhicules à moteur et des cycles s'effectuera dans un seul sens de circulation sur la section du chemin de Gées située sur le territoire de la Commune de Serres-Castet, dans le sens Pont du Gées – RD 834.

**Article 2e-** Un panneau de signalisation « *Sens interdit* » sera mis en place sur ladite voie pour le sens RD 834 – Pont du Gées ; deux panneaux de prescription « *Interdiction de tourner à gauche à la prochaine intersection* » et « *Interdiction de tourner à droite à la prochaine intersection* » seront mis en place sur la RD834 en approche de cette voie.

**Article 3e-** Conformément à l'article R.411-25 du Code de la route, ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation prévue par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 précité.

**Article 4e-** Le Directeur Général des Services, le responsable des services techniques municipaux et M. le Commandant de la Communauté de brigades de gendarmerie de Lescar et Serres-Castet, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5e-** Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commandant de la Communauté de brigades de gendarmerie de Lescar et Serres-Castet.

Fait à Serres-Castet, le 28 juin 2010  
Le Maire,

Jean-Pierre MIMIAGUE

DEPARTEMENT  
Pyrénées-Atlantiques  
COMMUNE  
SERRES-CASTET

MAIRIE  
SERVICE TECHNIQUE

Section: ..  
Echelle: 1/3187

# EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL

